
NOTICE SUR CONDORCET.

CONDORCET (*Marie-Jean-Antoine-Nicolas Caritat*, marquis de), membre de l'Académie française, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, député à l'Assemblée législative et à la Convention nationale, naquit à Saint-Quentin, le 17 septembre 1744¹. L'enfant, qui devait compter un jour parmi les plus énergiques défenseurs de l'indépendance absolue de la raison humaine, et se placer au nombre de ceux qui portèrent les coups les plus rudes à l'intolérance du pouvoir sacerdotal, fut élevé par les soins d'un prélat dévoué aux idées ultramontaines, Jacques-Marie Caritat de Condorcet, son oncle, successivement évêque de Gap, d'Auxerre et de Lizieux. Envoyé au collège de Navarre, il y révéla de bonne heure sa haute aptitude pour les sciences mathématiques; et il avait à peine seize ans que l'étendue de ses connaissances, sous ce rapport, étonnait les trois plus grands géomètres de l'époque, Clairaut, d'Alembert et Fontaine.

Condorcet vint à Paris en 1762. Il n'y apportait pas de fortune; mais la protection du duc de La Rochefoucauld lui assura les moyens de se livrer à sa vocation pour les sciences, en même temps qu'elle lui ouvrit les salons de la capitale et le mit en rapport avec la plupart des hommes auxquels leur position ou leur talent donnait alors de l'influence sur la société. Condorcet jouit du monde sans se laisser maîtriser par ses charmes; et son ardeur pour le travail n'en subit aucune atteinte. Dès 1764, il présentait à l'Académie un *Essai sur le calcul intégral*, que cette compagnie savante jugea digne d'entrer dans la collection de ses mémoires. Enfin, en 1769, sa réputation de mathématicien avait tellement grandi, que, malgré son extrême jeunesse, le même corps l'appela à l'honneur de siéger dans son sein. L'anecdote suivante, rapportée par les mémoires du temps, témoigne avec force que cette élection ne fut pas l'œuvre de l'intrigue et de la faveur. Lorsqu'après sa nomination le nouvel académicien fut remercier le janséniste Guettard de lui avoir accordé son suffrage, ce dernier lui répondit, avec une brusquerie et une franchise tout

¹ Suivant la *Biographie portative et universelle des Contemporains*. La *Biographie universelle* indique l'année 1743, sans date précise, et la localité de Ribemont, près de Saint-Quentin.

à fait extraordinaires : « Vous ne me devez rien ; et si je n'avais pas cru qu'il fût juste de vous donner ma voix, vous ne l'auriez jamais eue, car je vous hais¹. » Condorcet devint secrétaire perpétuel de l'Académie, en 1773. Cette seconde distinction n'était pas moins méritée que la première, et il l'avait conquis en écrivant les éloges des académiciens morts de 1666 à 1699. On peut dire que le public avait souscrit d'avance au jugement consigné à cet égard dans cette lettre de Voltaire, du 4 mai 1774 : « Je vois, dans tout ce que vous faites, toutes les fleurs de l'esprit et tous les fruits de la philosophie : c'est la corne d'abondance. On courra à vos éloges comme aux opéra de Rameau et de Gluck. La réputation que vous vous faites est bien au-dessus des honneurs obscurs de quelque légion. Tout le monde convient qu'une compagnie de cavalerie n'immortalise personne ; et je puis vous assurer que vos éloges de l'Académie des Sciences éterniseront l'Académie et le secrétaire. Il n'y a qu'une chose de fâcheuse, c'est que le public souhaitera qu'il meure un académicien chaque semaine pour vous en entendre parler.

» Je voudrais que le clergé eût un secrétaire comme vous, et que vous pussiez, en enterrant tous les prêtres, faire leur oraison funèbre, et enseigner aux hommes la raison qu'on est fort loin de leur enseigner. Vous rendez bien des services importants à cette malheureuse raison. Je vous en remercie de tout mon cœur, comme attaché passionnément à vous et à elle². »

Le dernier passage de cette lettre nous explique les causes de la haine portée par Guettard à Condorcet. Ce n'était pas l'homme, mais le philosophe, que le janséniste détestait si naïvement dans la personne de son collègue. Celui-ci n'était pas encore, il est vrai, sorti du cercle de ses études mathématiques, quand il parvint à l'Académie des Sciences ; mais il n'en avait pas moins voué ses sympathies aux doctrines de liberté, de tolérance et d'humanité, que propageaient tous les penseurs du xviii^e siècle. Or, il suffisait d'un tel fait pour qu'un catholique instruit et fervent devinât quel redoutable adversaire devait offrir à des idées toutes différentes, à ce *principe d'autorité* qui apparaissait, à ses yeux, comme le fondement nécessaire de tout ordre social, un homme de l'intelligence de Condorcet. Le crime dont il prévoyait qu'il ne tarderait pas à se rendre coupable et qu'il ne lui pardonnait point, c'était tout simplement, pour employer l'expression de Voltaire, *d'enseigner la raison*, et de saper par cet enseignement tous les préjugés qui faisaient la force du despotisme politique et sacerdotal.

Condorcet, qui se lia promptement avec d'Alembert et Voltaire, devint aussi de très-bonne heure le disciple et l'ami de Turgot³. Ce furent, selon toute

¹ Guettard (Jean-Etienne), né en 1715 et mort en 1786, s'occupait de médecine et d'histoire naturelle. Il a laissé, sur ces deux sciences, de nombreux et importants travaux.

² Voltaire, t. LXII, p. 327, édit. de Kelh.

³ C'est à lui qu'est adressée, selon toute apparence, la lettre de Turgot sur le livre de *l'Esprit*. Voyez OEuvres de Turgot, édit. Guillaumin, t. II, p. 795.

apparence, les entretiens de cet homme illustre qui le portèrent à mêler l'économie politique à celle des sciences exactes ; et c'est par ce côté particulièrement qu'il se distingue de la foule des Encyclopédistes, qui s'attachaient beaucoup plus à élaborer de la métaphysique antireligieuse, qu'à répandre les lumières de l'analyse sur les problèmes fondamentaux de l'ordre social. En philosophie, en politique, en économie, tous ses ouvrages antérieurs à 1788 ou 1789 ne sont que l'expression des principes professés par le maître qu'il vénérât et auquel sa plume a consacré, en 1786, un noble et douloureux hommage, bien fait pour éterniser la mémoire de l'un et de l'autre ¹. Il est vrai que, depuis, Condorcet adopta des opinions républicaines qui concordaient peu avec celles de Turgot ; mais il faut reconnaître d'abord que les circonstances avaient complètement changé de nature, et que les fautes accumulées du pouvoir ne permettaient plus d'opérer la révolution par en haut, ou, ce qui revient au même, d'arriver à la réforme des abus par des voies régulières et pacifiques ; en second lieu, que tel qui, éclairé aujourd'hui par une terrible expérience, n'hésiterait pas à prononcer que le système républicain ne convient pas à l'état intellectuel et moral de la France, aurait bien pu être d'un avis contraire à l'ouverture des États généraux ; enfin, qu'en adoptant ce système, Condorcet ne lui demanda pas l'application d'autres doctrines gouvernementales que celles dont il avait cherché le triomphe sous l'empire de la monarchie même.

Vers le milieu du XVIII^e siècle se continuait avec ardeur la lutte qui, sous des formes diverses, n'a jamais cessé d'exister dans le monde entre les deux tendances contraires de la tyrannie et de la liberté ². La question était alors de savoir s'il appartenait à quelques hommes, perpétuellement occupés à se disputer le pouvoir, en se proclamant les uns l'Église, et les autres l'État, de se constituer les arbitres suprêmes de tous les mouvements du corps social, de tenir l'esprit humain en tutelle, et de ne le laisser se développer que dans la direction de leur bon plaisir ; ou bien, si l'unique mission de l'autorité ne consistait pas à reconnaître les droits que les individus tiennent de la nature des choses, à en rendre la notion générale par un bon système d'instruction publique, et à en garantir, par une protection forte et égale, la jouissance à toutes les classes de citoyens. Au fond, les partisans de Voltaire, de Rousseau et de Quesnay n'agitaient pas dans leurs écrits d'autre question que celle-là ; et tous, impatientes du joug de l'arbitraire, invoquaient en commun le régime de la liberté, bien qu'il n'y eût pas accord parfait entre eux sur la portée de ce mot. Condorcet, l'interprétant à la manière de Turgot et des physiocrates,

¹ *Vie de Turgot*, Londres, 1786, in-8. Deux traductions en ont été faites, l'une en allemand, l'autre en anglais.

² Les hommes sont tyrannisés, quelles que soient les formes gouvernementales, quand ils sont assujettis à des lois que leur nature et celle des choses n'avoient pas. Mais il est vrai que, faute de lumières, il arrive souvent que les lois les plus tyranniques sont celles dont ils se plaignent le moins.

s'attacha surtout à démontrer les souffrances qui résultent, pour le grand nombre, de la violation des droits naturels de l'homme par le triple effet de l'ignorance, de l'hypocrisie et de la force brutale. Il frappa sur le clergé, sur la noblesse, sur les parlements et sur toutes les castes intéressées aux abus¹, avec une dialectique d'autant plus puissante que, sans haine pour les personnes, il n'en éprouvait que pour les institutions. Il fut, avant, pendant et après le ministère de Turgot, l'allié des *économistes* dans la guerre déclarée à l'oppression mercantile, et ne prouva pas, moins habilement que ceux-ci, que l'intérêt du peuple n'entraînait pour rien en réalité dans les entraves apportées au travail, et dans les mesures prises pour restreindre la nature ou la quantité des échanges de nation à nation². Rien ne lui paraissait plus sage que les maximes : *Laissez faire et laissez passer; — peu gouverner*, qu'il adopta sans réserve, ainsi qu'on peut en juger par les lignes suivantes, dont l'esprit domine tous ses ouvrages. « Dans toutes les classes de la société, écrivait-il, l'intérêt particulier de chacun tend naturellement à se confondre avec l'intérêt commun; et, tandis que la justice rigoureuse oblige de laisser jouir chaque individu de l'exercice le plus libre de sa propriété, le bien général de tous est d'accord avec ce principe de justice. L'agriculture doit être libre, l'industrie doit être libre, le commerce doit être libre, l'intérêt de l'argent doit être libre..... Quel droit peut donc avoir la société sur ces objets? Instituée pour conserver à l'homme ses droits naturels, obligée de veiller au bien commun de tous, la justice, l'intérêt public lui prescrivent également de borner la législation à l'exercice le plus libre de la propriété de chacun, à n'établir aucune gêne, à détruire toutes celles qui subsistent, à empêcher que la fraude ou la violence n'en imposent de contraires aux lois³. »

Condorcet ne fut pas appelé à l'Assemblée constituante; mais il publia de nombreux écrits pendant le cours de ses travaux; et il en avait même éclairé la marche, dès 1788, par un ouvrage de longue haleine et fort remarquable, intitulé : *Essai sur la constitution et les fonctions des Assemblées provinciales*⁴. On le trouve, à l'ouverture des États généraux, au premier rang de ceux qui défendaient l'unité du pouvoir législatif, et qui, sans demander encore l'abolition de la monarchie, la réduisaient véritablement au rôle du soliveau de la fable, et la transformaient en une fonction purement nominale. Beaucoup d'écrivains ont soutenu que, si l'opinion contraire, celle des

¹ *Lettres écrites par un théologien à l'auteur du Dictionnaire des trois siècles*, 1772; — *Eloge et Pensées de Pascal*, 1776; — *Réflexions sur l'esclavage des nègres*, 1781; — *Vie de Turgot*, 1786; — *Vie de Voltaire*, 1787; et autres ouvrages.

² Voyez *Lettre d'un laboureur de Picardie à M. N**** (Necker); — Article *Monopole*; — *De l'influence de la Révolution de l'Amérique sur l'Europe*; — *Vie de Turgot*; — *Essai sur la constitution et les fonctions des assemblées provinciales*, etc., etc., ainsi que plusieurs opinions exprimées à l'Assemblée législative ou à la Convention nationale.

³ *Vie de Turgot*, p. 287 et suiv.

⁴ Voyez t. XIII et XIV de ses Œuvres complètes. Cet Essai traite presque toutes les questions économiques, et notamment celle de l'impôt.

hommes qui voulaient importer en France la constitution anglaise, eût pu prévaloir, la révolution se serait opérée sans effusion de sang, et d'une manière en quelque sorte toute pacifique. Cette conjecture nous semble peu vraisemblable. Un penseur, qui ne rêvait pas plus en politique qu'en économie sociale, et que les événements se chargent de justifier tous les jours, Quesnay, avait émis cette remarque profonde, que la division prétendue du pouvoir n'est, à vrai dire, autre chose qu'une fiction. Si cette affirmation est exacte, il devient évident que, lorsque la démocratie et la royauté se trouvaient en présence, il y avait nécessité de choisir entre l'une et l'autre, et d'opter pour la première, si l'on tenait à sauver les principes de la révolution. Car, si l'institution d'une chambre haute n'eût pas, dans les circonstances où se trouvait le pays, disparu avec le pouvoir royal, c'est qu'elle serait devenue l'instrument à l'aide duquel ce dernier aurait rétabli le régime qu'on voulait anéantir. Le tort de Condorcet et de la majorité de l'Assemblée constituante ne fut donc pas dans l'opinion qu'ils embrassèrent, mais dans la faiblesse qu'ils eurent de ne pas oser l'adopter complètement. Mais il y avait dans l'esprit du philosophe trop de logique, et dans son caractère trop peu de tendance à la dissimulation, pour qu'il ne le reconnût pas promptement. Aussi, n'attendit-il point l'avènement officiel du gouvernement populaire pour se prononcer en faveur du système républicain ; et sa plume en prit la défense avant même la fuite du roi et son arrestation à Varennes. Condorcet ne pouvait renoncer à la liberté, qu'il avait voulue par la monarchie, parce que la monarchie, dans son aveuglement fatal, avait tout fait pour se rendre impossible elle-même¹.

Condorcet fut successivement élu député à l'Assemblée législative et à la Convention nationale. Il y porta les convictions philosophiques qui avaient été celles de toute sa vie, et le même dévouement au progrès des lumières et à l'intérêt général, qui constituait la gloire de son passé.

Nommé secrétaire de l'Assemblée législative, le 3 octobre 1791, il y prit la parole, le 25, dans la question de l'émigration. Son discours, qui fut couvert d'applaudissements, et dont on vota l'impression, exprimait l'avis qu'il fallait partager les émigrés en deux classes, et ne porter la peine de mort que contre ceux qui seraient pris les armes à la main. Lorsqu'à la fin de la même année la guerre devenait imminente, il proposa un projet de déclaration, qui obtint la préférence sur celui de Vergniaud. Le 5 février 1792, il obtint l'honneur de la présidence, et le 16 il lut une adresse nouvelle pour éclairer le peuple français sur sa situation, justifier sa confiance en ses représentants, et lui inspirer les grands sacrifices commandés par les circonstances. Au mois de mars suivant, Louis XVI n'ayant pas voulu sanctionner les dé-

¹ Les opinions de Condorcet relativement à la concentration du pouvoir, dans une assemblée unique, n'étaient pas une doctrine de circonstance. Il les avait manifestées, dès 1781, dans un écrit intitulé : *Lettres sur l'unité du pouvoir législatif*, ainsi que dans une réfutation de l'ouvrage de Delolme, sur l'excellence du gouvernement anglais et de la pondération des pouvoirs.

crets d'accusation contre les princes émigrés, Condorcet proposa la déchéance à raison de ce fait. Les 20 et 21 avril, il occupa la tribune pour lire, au nom du comité d'instruction, un long rapport et un projet de décret sur l'organisation générale de l'instruction publique ¹. Il parla encore dans la célèbre discussion sur les dangers de la patrie, et fit adopter, après le 10 août, une exposition des motifs d'après lesquels l'Assemblée avait proclamé la convocation d'une Convention nationale, et prononcé la suspension du pouvoir exécutif entre les mains du roi.

Sept ou huit départements, y compris celui de l'Aisne, dans lequel Condorcet était né, le renvoyèrent à la Convention nationale. Il y tenta comme sous la Législative, mais sans plus de succès, de mettre un terme à la scission, qui devenait chaque jour plus grave, entre le parti de Robespierre et celui des Girondins. Car, quoiqu'il votât presque toujours avec les derniers, la sévère droiture de son caractère ne lui permettait pas de méconnaître toute la sincérité du dévouement de l'autre à l'intérêt général, ni de se dissimuler que son radicalisme, qui n'était pas encore poussé jusqu'au délire, comportait un amour plus réel du principe de l'égalité, et une sollicitude plus vive pour l'amélioration du sort du grand nombre. Aussi l'entendit-on dire plus d'une fois, après qu'il eut été nommé membre du premier comité de salut public : « Mes amis (les Girondins) me savent mauvais gré de ne pas rompre avec le comité; et le comité, de son côté, désirerait que je n'eusse aucune relation avec eux. Je tâche que chaque parti s'occupe de lui un peu moins, et de la chose publique beaucoup plus. » Lors du jugement de Louis XVI, Condorcet vota pour la peine la plus grave qui ne fût pas celle de la mort, et il proposa ensuite de supprimer cette dernière peine pour tous les crimes autres que ceux commis contre l'État ². Dans le mois de novembre précédent, il avait inutilement essayé d'amener la Convention à faire juger le malheureux monarque par les députations des départements, et à se réserver le droit d'adoucir la peine. Élu membre du comité de constitution, il présenta, le 25 février 1793, un rapport sur les travaux de ce comité, où l'on lit ces sages conseils, que les partis en général n'écoutent guère : « Français, disait-il, nous vous devons la vérité entière. Vainement une constitution simple et bien combinée, acceptée par vous, assurerait vos droits; vous ne connaîtrez ni la paix, ni le bonheur, ni même la liberté, si la soumission à ces lois, que le peuple se sera données, n'est pour chaque citoyen le premier de ses devoirs; si ce respect scrupuleux pour la loi, qui caractérise les peuples libres,

¹ Ce rapport était principalement l'œuvre de Condorcet. Il en avait jeté les bases dans cinq mémoires sur l'instruction publique, dont quatre parurent en 1791, dans la *Bibliothèque de l'homme public*, recueil périodique mensuel, qu'il publiait avec Le Chapelier, Peyssonel et autres.

² La czarine et le roi de Prusse firent, après ce vote, effacer le nom de Condorcet de la liste des membres des Académies de Saint-Pétersbourg et de Berlin, auxquelles il appartenait. C'était une vengeance mesquine et peu rationnelle.

ne s'étend pas à celles mêmes dont l'intérêt public ferait solliciter la réforme ; si, enfin, par une coupable indifférence, les citoyens n'exercent pas avec tranquillité, avec zèle, avec dignité, les fonctions importantes que la loi leur a réservées. » L'Assemblée, pour son compte, ne tarda pas à répondre à ce langage de paix, en portant sur elle-même une main sacrilège, et en décrétant, dans la funeste journée du 31 mai, l'arrestation de vingt-neuf membres du parti de la Gironde. Condorcet avait échappé d'abord à la vengeance exercée contre ses collègues ; mais il l'appela noblement sur sa tête par une protestation, adressée à la France et à ses commettants, contre l'attentat dont les jacobins venaient de se rendre coupables. Dénoncé, le 8 juillet, par Chabot, il n'évita le sort réservé à ses amis politiques, qu'en trouvant un asile dont le secret resta impénétrable pour les proscriptionnaires. Une femme généreuse, dont l'histoire n'a pas révélé le nom, et qui bravait la peine de mort décrétée contre tous ceux qui ne livreraient pas aux tribunaux révolutionnaires les personnes mises hors la loi, sut le préserver, pendant huit mois, des recherches actives dont il était l'objet, et l'entourer, dans la retraite qu'elle lui avait ménagée, de toutes les attentions que suggère un tendre dévouement. C'est dans cet asile, où il était privé de livres, dépourvu de toute communication avec ses semblables, et continuellement, pour ainsi dire, en présence de la mort, qu'il vint à la pensée de Condorcet, croyant, comme Turgot, à la perfectibilité indéfinie de l'espèce humaine, de tracer le tableau de la marche qu'avait suivie le développement graduel de notre intelligence, et de le terminer par l'exposition des conjectures que l'observation permettait de faire sur les moyens qui perpétueraient le progrès dans l'avenir. Conception éminemment philosophique, et qui, bien que l'auteur n'ait pu qu'en formuler le programme, est demeurée, néanmoins, ce qu'on a écrit de plus clair et de plus profond en pareille matière ¹.

Cependant, les circonstances devenant plus critiques chaque jour, les haines politiques plus furieuses, et le despotisme de la Convention de plus en plus sanguinaire, Condorcet, plein d'appréhensions pour sa bienfaitrice, ne voulut pas l'associer davantage aux périls qui le menaçaient lui-même. En vain celle-ci lui disait-elle, pour le retenir : « Si vous êtes hors de la loi, nous ne sommes pas hors de l'humanité, » le philosophe conserva inflexiblement la résolution qu'il avait prise, et quitta, vers le milieu de mars 1794, Paris et l'asile qui l'avait soustrait jusqu'alors à ses implacables persécuteurs. Son projet était de chercher un refuge pour quelques jours dans la maison de campagne d'un ancien ami ; mais il ne le rencontra point. N'ayant pas de passe-port, vêtu d'une simple veste, et la tête couverte d'un bonnet, il fut réduit alors à errer dans les environs de la capitale, et à coucher la nuit dans des carrières abandonnées. Après avoir mené, pendant un temps beaucoup trop long, cette misérable existence, il entra, le 27 mars 1794, dans un cabaret de Clamart,

¹ Voyez *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*, in-8. Paris, an III.

et y demanda une omelette de six œufs. Sa longue barbe, son air inquiet, et l'avidité avec laquelle il se jetait sur les aliments qu'on lui avait servis, excitèrent dans l'esprit de l'hôtesse des craintes sur le paiement de ce modeste repas. Condorcet, voulant la rassurer, tira de sa poche un porte-feuille dont l'élégance contrastait fort avec l'ensemble de sa tenue; mais il en résulta des soupçons d'un nouveau genre, qui déterminèrent un membre du comité révolutionnaire du lieu à le faire arrêter et conduire au Bourg-la-Reine. Blessé au pied, accablé par la fatigue et par le besoin, il fallut qu'on lui donnât le cheval d'un vigneron pour faire le trajet. On le déposa en arrivant dans un cachot, où on le trouva mort le lendemain, quand on vint pour l'interroger. Il avait fait usage du poison qu'il portait depuis longtemps sur lui pour dérober sa tête au bourreau. Telle fut la triste fin d'un des philosophes les plus éminents du XVIII^e siècle, et qui n'eut véritablement d'autre passion que celle d'améliorer le sort de ses semblables.

Grimm a dit, de Condorcet, que « la bonté brillait dans ses yeux, et qu'il aurait eu plus de tort qu'un autre de n'être pas honnête homme, parce qu'il aurait trompé davantage par sa physionomie, qui annonçait les qualités les plus paisibles et les plus douces. » Les adversaires les plus prononcés des opinions de cet homme célèbre n'ont jamais attaqué, en effet, la dignité de son caractère; et il paraît constant qu'il apportait, dans le commerce ordinaire de la vie, autant d'aménité et d'indulgence, qu'il montrait d'inébranlable fermeté pour le triomphe des principes utiles à la cause de l'intérêt général ¹.

Condorcet n'admettait comme certain en philosophie, que ce qui était conforme à l'observation. Il ne voulait pas qu'on mit en jeu, pour gouverner les hommes, d'autre ressort que le sentiment et la raison; et il considérait tout ce qui ne s'appuyait pas sur cette double base comme le résultat de l'ignorance, de l'erreur et des préjugés. Il est à vrai dire, parmi les Encyclopédistes, le seul représentant complet de la doctrine de la liberté, de l'égalité et de la fraternité conçues dans des limites rationnelles. Tous ceux de ses ouvrages qui appartiennent aux sciences morales et politiques sont empreints de cette doctrine, et elle se retrouve surtout dans cette simple et majestueuse esquisse du tableau des progrès de l'esprit humain, qu'il légua, comme un testament de mort, à la postérité ².

E. D.

¹ Condorcet ne parvint qu'en 1782 à l'Académie Française, précisément à cause de l'honorable indépendance de son caractère. Maurepas ne lui pardonna point, tant qu'il vécut, de n'avoir pas voulu prononcer, en 1777, l'éloge du duc de la Vrillière, qui était membre honoraire de l'Académie des sciences, et qui avait été aussi, comme chacun sait, l'un des plus vils instruments de l'ignoble despotisme des favorites de Louis XV.

² Les œuvres de Condorcet, mathématiques et autres, dont il se prépare en ce moment une édition nouvelle, ont été recueillies en 21 volumes, in-8, Paris, an XIII (1804). On ne sait pourquoi elles ne comprennent pas l'*Adresse à la France et à ses commettants*, par laquelle Condorcet protesta contre la journée du 31 mai. Il n'est pas exact que cet écrivain ait ajouté, comme le dit la *Biographie universelle*, un volume de *Notes* à la traduction, de Roucher, du livre de la *Richesse des nations*. Il a écrit dans plusieurs journaux et recueils périodiques du temps, tels que la *Bibliothèque de l'homme public*, le *Journal encyclopédique*, la *Chronique du mois*, le *Républicain*, le *Journal de l'instruction publique*, etc. Il fut également l'un des collaborateurs de la grande *Encyclopédie*.